



Conditions d'inscription aux passages de grades Saison 2026 – 2027

Les examens et les stages préparatoires sont à huis clos.

PIÈCES À FOURNIR

- Une enveloppe format 229 X 324 libellée à votre nom et adresse et affranchie avec 2 timbres pour le retour du passeport et du diplôme.
- Photocopies des deux premières pages du passeport sportif (photo d'identité et date de délivrance). Le passeport doit dater de moins de 8 ans.
- Attestation historique de licences, il faut :
 - 3 licences pour le 1^{er} Dan, dont la saison en cours
 - 2 licences après le 1^{er} Dan pour le 2^{ème} Dan, dont la saison en cours
 - 3 licences après le 2^e Dan pour le 3^{ème} Dan, dont la saison en cours
 - 4 licences après le 3^e Dan pour le 4^{ème} Dan, dont la saison en cours
- Attestation du club pour les 1ers dan (attestation de non organisation en club)
- Chèque de 50 €, à l'ordre de : Comité de Paris de Karaté
Ou virement de 50 € en indiquant « grades » et votre nom dans le libellé du virement.

TEMPS DE PRATIQUE

entre chaque passage de grades pour les 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e Dan

1^{er} Dan : 3 années de pratique

2^e Dan : 2 ans de pratique **de date à date** entre le passage du 1^{er} Dan et celui du 2^{ème} Dan

3^e Dan : 3 ans de pratique **de date à date** entre le passage du 2^{ème} Dan et celui du 3^{ème} Dan

4^e Dan : 4 ans de pratique **de date à date** entre le passage du 3^{ème} Dan et celui du 4^{ème} Dan

S'il vous manque plus de 20 jours de date à date vous pouvez adresser une demande de dérogation en temps de pratique auprès de la Fédération. Il faudra joindre leur courrier d'accord à votre dossier. Une tolérance est accordée jusqu'à 20 jours.

En cas de bonification en temps de pratique pour diplômes ou médailles obtenus, joindre la décision favorable de la CSDGE au dossier.

ENVOI DES DOSSIERS D'INSCRIPTIONS

Tout dossier reçu incomplet ou après la date de clôture sera refusé

Le dossier complet doit parvenir **par courrier simple** (pas de recommandé) à l'adresse suivante :

Comité de Paris de Karaté

2 bis rue Henri Regnault – 75014 PARIS

(le cachet de la poste faisant foi)

Vous pouvez venir le déposer sur place à condition que tout soit bien complété.